

AMÉNAGEMENT

59 communes picardes seront "petites villes de demain"

PICARDIE La ministre de la Cohésion des territoires présente aujourd'hui le dispositif « petites villes de demain ». 25 communes dans l'Aisne, 21 dans la Somme et 13 dans l'Oise sont concernées.

À SAVOIR

- **38 % de la population française est concernée** par les 1 000 communes-intercommunalités sélectionnées.
- **250 millions d'euros**, c'est le montant dédié au soutien en ingénierie pour lancer et consolider les projets de territoire.
- **3 piliers structurent le projet** : le soutien en ingénierie, des mesures thématiques ciblées et la mise en réseau au sein du club « Petites villes de demain ».

La région des Hauts-de-France est largement concernée par le dispositif présenté ce vendredi, avec 91 communes de moins de 20 000 habitants sélectionnées pour « petites villes de demain ». Ce nouveau dispositif gouvernemental concerne un millier de territoires français, communes ou intercommunalités. Il est aussi emboîté dans le plan de relance et constitue un prolongement de l'expérimentation « centre bourg » lancée en 2014 et de « action cœur de ville » initiée en 2017 en faveur des villes moyennes.

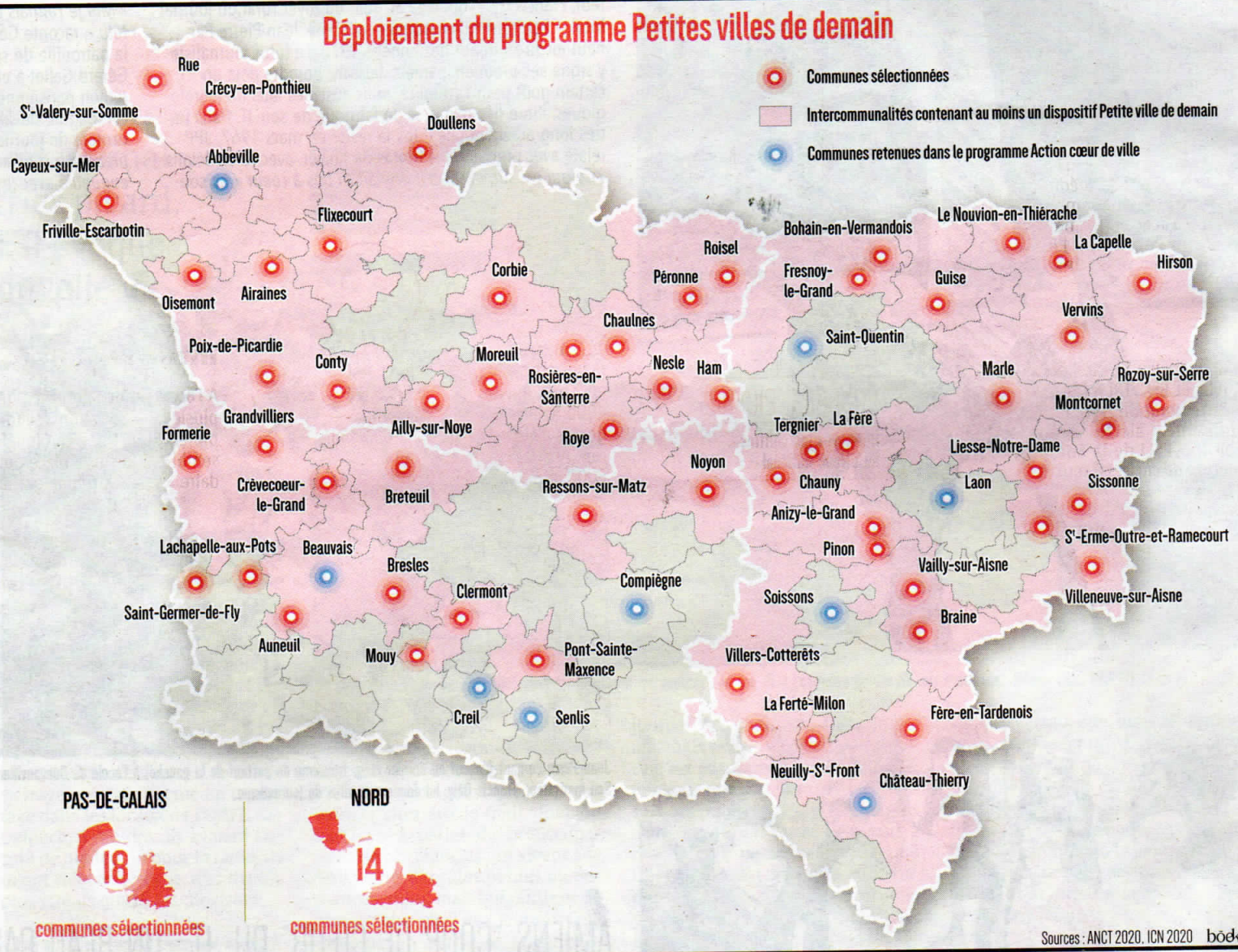
3 milliards

Le dispositif « petites villes de demain » consacre une enveloppe globale de trois milliards d'euros pour un programme étalé sur six ans.

Là, les communes peuvent être beaucoup plus petites, « si elles sont cœurs de cible et bien positionnées dans le maillage de leur territoire », précise Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires. « Il s'agit d'accompagner des petites villes plutôt rurales, et centrales dans leur territoire, plus ou moins en difficulté, et qui ont besoin d'être aidées. Ce sera du sur-mesure, du cousu-main », promet la représentante du gouvernement. Rares sont les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) qui n'ont pas une ou plusieurs communes retenues dans le dispositif.

SIX MOIS DE CONCERTATION POUR SÉLECTIONNER LES COMMUNES

La sélection des communes est l'aboutissement de six mois de



concertation sur les territoires entre les préfets, les présidents de régions et de départements, ainsi que les associations de maires, selon la ministre. Le programme vise à accompagner et soutenir en particulier de nouvelles équipes municipales élues depuis quelques mois à peine et parfois peu expérimentées. Les communes ont été notamment choisies selon des critères régionaux, dont les indices de vulnérabilité et de fragilité économique et sociale. Des dernières négociations ont eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi entre le cabinet du ministre et la préfecture de la Somme, aboutissant ainsi à la sélection de quatre communes sup-

plémentaires : Péronne en Haute-Somme, Crécy-en-Ponthieu, Saint-Valéry-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer pour la Picardie maritime. « C'est un honneur et une satisfaction d'intégrer ce dispositif », réagit ainsi le nouveau maire de Péronne, Gautier

Maes. *Réhabilitation du site du Moulin Damay, projet culturel, rénovation d'une pépinière d'entreprises, les projets ne manquent pas, surtout avec la promesse de financements de l'État.*

Le dispositif « Petites villes de de-

CAROLINE CAYEUX : « UNE VÉRITABLE AMBITION POUR LE RENOUVEAU DES VILLES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS »

Caroline Cayeux, maire de Beauvais, est également présidente de l'Agence nationale de cohésion des territoires. Elle ne cache pas son enthousiasme avant la présentation du dispositif : « Conçu comme un levier de redynamisation territoriale au service des collectivités et des élus locaux, Petites villes de demain porte une véritable ambition pour le renouveau des villes de moins de 20 000 habitants. Je suis très attachée à ce programme, à la fois car il s'agit du premier programme créé et développé par l'agence elle-même, mais aussi et surtout parce qu'il apporte des réponses concrètes pour les plus petites centralités. »

main » consacre une enveloppe globale de trois milliards d'euros pour un programme étalé sur six ans. Les projets financés peuvent concerner l'urbanisme, la mobilité, le commerce, les services ou le patrimoine. Et ce ne sera que mieux s'il est typé développement durable.

La ministre va adresser « dans les prochains jours » un courrier de confirmation à chaque commune sélectionnée. Chaque bourg ou communauté de communes devra recruter un chef de projet, poste pris en charge à 75 % par l'État, pour construire les opérations. Et servir ainsi d'interface entre les collectivités locales et l'État. ■ NICOLAS TOTET